

l'Est et a incité les pays de l'OCDE à apporter une réponse commune à ces changements.

Le Comité des échanges de l'OCDE a effectué des études sur les avantages économiques qu'il y aurait à intégrer les pays en développement dans le système commercial international et sur les mesures de transition qui devraient être adoptées à cet effet.

Le Comité de l'agriculture de l'OCDE, le Groupe de travail mixte du Comité de l'agriculture et le Comité des échanges ont poursuivi leur travail de suivi des politiques agricoles nationales. Les études de l'OCDE ont démontré leur utilité en favorisant une meilleure compréhension des problèmes liés aux politiques nationales et de leur incidence sur le commerce international.

Le Comité des pêches de l'OCDE a entrepris des travaux visant à définir et à évaluer la portée et l'impact de l'aide économique sur l'industrie de la pêche. Le Comité a retenu la suggestion du ministre canadien du Commerce extérieur d'accorder une attention particulière aux préoccupations environnementales dans ce secteur. Les travaux du Comité permettront d'étudier cette question plus à fond.

Le Comité des pêches a continué de fournir des rapports de surveillance détaillés sur la question des pêches et, avec l'appui de la délégation canadienne, il a procédé à un examen officieux des principaux énoncés de politique des pays membres de l'OCDE en matière de pêche.

D. AFFAIRES INTERNATIONALES DE FINANCES ET DE L'INVESTISSEMENT

Sommet économique annuel

Le troisième cycle des sommets économiques a débuté par le Sommet de Paris (le Sommet de l'Arche tenu en juillet 1989). Bien décidés à continuer de mettre l'accent sur l'environnement, les chefs d'État se sont entendus sur la nécessité de mettre au point une série d'indicateurs qui tiendraient et rendraient compte de l'incidence des politiques économiques et des décisions

des entreprises sur l'environnement. On a également encouragé des initiatives visant à s'attaquer à des questions aussi diverses que le transfert de technologie, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'évolution du climat, la conservation de l'énergie, le déboisement et la protection du milieu marin. La Déclaration de Paris a sanctionné avec fermeté le concept de développement durable préconisé à Toronto. Le trafic